

## JUSTICE

épinal

## Bébé décédé : la mère mise en examen

Une étudiante avait caché sa grossesse. Le corps de son bébé a été retrouvé dans un sac. Mais la jeune mère dit qu'il était mort à la naissance.

Une femme de 18 ans, étudiante, a été mise en examen, samedi 31 décembre, après que le corps de son bébé a été découvert, mort, près d'Épinal. La jeune mère avait caché sa grossesse à sa famille et à ses amis. Elle a accouché seule, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, au domicile de ses parents.

Sa mère a compris qu'il s'était produit quelque chose en découvrant des traces ensanglantées sur un tapis rangé dans la chambre. La jeune femme, interrogée, a avoué ce qu'il s'était passé et indiqué où se trouvait le bébé. Pompiers et gendarmes, alertés, ont découvert le petit corps dans un sac. L'étudiante a été conduite à l'hôpital, pour divers examens, avant d'être placée en garde à vue. Selon elle, le nourrisson était décédé au moment de la naissance. Cela expliquerait pourquoi elle ne s'en est pas occupée. Un délicat travail d'analyses doit être effectué sur le corps pour comprendre les circonstances de son décès. Les médecins devront déterminer si l'enfant était viable.

Durant la garde à vue, la jeune mère n'a pu expliquer pourquoi elle avait caché sa grossesse. Elle en était pourtant, semble-t-il, consciente. Le père de l'enfant est un de ses amis, avec qui elle a eu des relations sexuelles épisodiques. Lui non plus n'était pas au courant. La jeune femme vient d'une famille sans histoires. Ses conditions de vie ne sont pas non plus en cause.

Elle a été présentée à un juge d'instruction d'Épinal, samedi, et mise en examen pour *meurtre d'un mineur de moins de 15 ans*. Le parquet de Nancy avait souhaité son placement en détention mais l'étudiante a été laissée en liberté par le juge des libertés et de la détention.

Les experts légistes vont essayer de comprendre les circonstances de ce drame personnel.

Ju. B.

nancy

## Mort de son petit-fils : déclarée irresponsable

Le collège de psychiatres mandaté par un juge d'instruction du TGI de Nancy est formel : une quinquagénaire qui s'accuse d'avoir tué son petit-fils est, pour eux, irresponsable.

Les faits remontent au mois de mars dernier et se sont déroulés au domicile nancéien de la mise en cause. Les pompiers et le Samu sont appelés pour un enfant de cinq mois inanimé. Ils le découvrent couché sur un lit d'adulte.

Au moment du drame, la grand-mère du bébé, une ancienne nourrice, se trouvait seule avec lui. Elle le gardait. Elle a avoué aux enquêteurs l'avoir étouffé avec un oreiller.

## Danger pour elle

L'autopsie du petit corps n'a pas pu ni accrédié ni contredire cette affirmation. Le médecin légiste n'a révélé aucune trace de violence sur le corps du bébé. Pour expliquer son geste, la grand-mère a expliqué que ce jour-là, elle ne pouvait plus supporter les pleurs de l'enfant.

L'ancienne nourrice, insomniaque et soignée pour de graves troubles dépressifs, a été experti-

sée en garde à vue par un psychiatre. Celui-ci a conclu à une altération de son discernement. Diagnostic corrigé quelques semaines plus tard par un autre spécialiste qui a conclu à l'abolition totale du discernement.

Le juge d'instruction a reçu, le 22 décembre, les conclusions du collège d'experts. « Les deux médecins ont conclu aussi à une abolition », expliquent M<sup>es</sup> Glock et Bouthier, les deux conseils de la grand-mère. Le juge a immédiatement demandé le placement de la quinquagénaire dans un hôpital psychiatrique sans son consentement. « Les psychiatres expliquent qu'elle n'est plus dangereuse pour les autres, mais uniquement pour elle-même », poursuivent les avocats. Dans son état, les soins sont problématiques à cause d'un fort risque suicidaire. Si les avocats attendaient ces conclusions, ils notent que, pendant des mois, cette « grande malade a été traitée par la bienveillance de l'administration pénitentiaire ». Ils attendent la suite logique du dossier : une ordonnance de non-lieu du juge d'instruction.

## cassation

## Rejet du pourvoi d'un trafiquant de cocaïne

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Romain Krebs, 31 ans, condamné par la cour d'appel de Nancy, à sept ans d'emprisonnement ferme. Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, pour avoir dirigé un trafic de cocaïne entre la Guadeloupe et Metz. Il contestait devoir payer 200 000 € d'amende aux douanes. La condamnation, désormais définitive, est donc exécutoire. Huit personnes avaient été jugées par le tribunal correctionnel, le 8 avril 2010, à la suite d'une longue enquête de la juridiction interrégionale spécialisée de Nancy. Grâce à un renseignement obtenu au printemps 2008, les enquêteurs avaient suivi Krebs à plusieurs reprises en Guadeloupe, où il organisait le transport de plusieurs kilogrammes de cocaïne jusqu'à Orly, puis par la route jusqu'à Metz. À l'arrivée de la drogue, les policiers avaient réalisé un coup de filet le 12 octobre 2008, simultanément à Pointe-à-Pitre, Orly et Sainte-Ruffine, où résidait Romain Krebs. Cinq kilogrammes de cocaïne étaient récupérés, mais le tribunal a expliqué dans son jugement de 2010 que le prévenu avait, depuis quelque temps, réussi à transporter 17 kg de cocaïne, de 5 000 à 7 000 € le kg et représentant, à la revente au détail, une valeur de 595 000 €. Cinq des suspects, dont plusieurs demeuraient à Metz, ont été condamnés à des peines échelonnées de six mois avec sursis à sept ans fermes, et trois ont été relaxés. Les cinq condamnés avaient fait appel, critiquant non pas leurs peines, mais l'amende douanière de 200 000 €. La cour d'appel avait cependant confirmé l'amende. Seul Romain Krebs l'a alors contestée en cassation, expliquant que la cocaïne, venant de Guadeloupe, n'avait pas été importée. Mais la Cour a répondu que, quelle que soit la provenance, la cocaïne est considérée comme importée en contrebande, et elle a rejeté son pourvoi.

## Epinglés pour la nouvelle année !

Quelques Lorrains, d'origine ou d'adoption, se sont glissés dans la promotion du 1<sup>er</sup> janvier de la Légion d'honneur. Ainsi Marguerite Nass, déléguée du défenseur des droits de la Moselle, a été nommée chevalier, ainsi que Jacques Hitzges, président de l'Union des métiers de l'industrie hôtelière de la Moselle ; Sophie Bleuet, ancienne directrice de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu, directrice adjointe des services pénitentiaires de Dijon ; Marie-Agnès Mirguet, magistrat, ancienne présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Metz et actuelle conseillère à la Cour de cassation ; Dominique Simon, directeur interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est ; Christian Cléret, chef du service de déminage de Metz ; François Malhanche, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ; Colette Montanari, attachée d'administration à la préfecture de Metz ; Jacques Marty, directeur des territoires de Meurthe-et-Moselle. Etienne Pfflimin, ancien président du Crédit Mutuel Centre-Est Europe, président d'honneur de la même banque, a été élevé au grade de commandeur.

## Le Madoff dijonnais a frappé en Moselle-Sud

Le procès d'un faux intermédiaire financier, qui proposait des placements défiscalisés, débutera le 26 janvier, à Dijon. 2,4 M€ ont été détournés et plusieurs victimes ont été recensées en Moselle-Sud.

Les plaintes sont encore recevables. Mais le 26 janvier, il sera trop tard pour que les victimes du Madoff à la dijonnaise se fassent connaître. À la fin du mois, débutera à Dijon le procès d'un escroc, qui a sévi dans toute la France et notamment en Moselle-Sud. Plusieurs victimes ont été officiellement recensées sur le secteur de Sarrebourg, dans le cadre de l'enquête menée contre les pratiques de ce faux intermédiaire financier. Mais d'autres ne se sont sans doute pas encore fait connaître auprès de la justice. Elles ont jusqu'au 25 janvier pour prendre contact avec le procureur de la République du tribunal de grande instance de Dijon.

En Moselle-Sud, l'histoire a débuté en 1996. L'homme arpente le territoire et se fait passer pour un médiateur en produits financiers. Il propose notam-

ment des placements défiscalisés à hauteur de 25 %, dans le cadre d'une loi existante sur le financement de petites et moyennes entreprises. Jusqu'en 2006, il a ainsi reçu les économies de dizaines de personnes souhaitant bénéficier de ces avantages.

## Interpellation en décembre

Les sommes étaient bloquées pour cinq ans, à l'issue desquels l'homme proposait de les investir à nouveau. Certains clients, très insistants, ont récupéré leurs biens, payés avec l'argent d'autres personnes dupées.

Au final, si la réduction d'impôts était bien réelle pour les clients, très peu ont pu retrouver leur mise de départ. Une bonne partie de l'argent s'est volatilisée avec la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise que l'escroc avait créée pour perpétrer ses

pratiques frauduleuses. Au total, le préjudice s'élève à 2,4 M€, au regard des 65 plaintes enregistrées par les hommes de la police judiciaire de Dijon.

« C'était un très bon commerçant, souligne une de ses victimes. Il était très convaincant, avait toujours réponse à tout, connaissait très bien le droit. Il avait, en outre, de belles références, côtoyant de nombreux notables bourguignons et étant même officiellement mandataire ad hoc auprès du tribunal de Dijon. Il était aussi membre de l'Unam (chambre syndicale de la médiation). Bref, personne n'avait de raison de se méfier de lui. »

Preuve en est, il aura fallu plusieurs années aux victimes pour se rendre compte que leur argent avait été détourné. Une première plainte a été déposée en 2010 par un habitant des

environs de Sarrebourg, lançant la machine qui révélera l'ampleur de l'arnaque.

Au cours de l'enquête, les limiers de la police judiciaire ont découvert que l'homme n'avait aucune carte professionnelle l'autorisant à pratiquer ce type d'activité. Et chaque jour a apporté aux policiers son lot de nouvelles victimes.

Le prévenu, âgé de 53 ans, a été interpellé courant décembre et présenté au parquet de Dijon. Placé sous contrôle judiciaire, il comparaitra le 26 janvier, laissant derrière lui ses victimes dans des situations souvent délicates. « Les dommages collatéraux sont énormes, poursuit une personne, qui avait confié toutes ses économies au faux intermédiaire financier. Ma vie a été totalement bouleversée par cette affaire et je me retrouve sans rien. »

## ÉCONOMIE

## Des étudiants mettent les canettes en boîte

Ils sont étudiants à l'Isfates, école franco-allemande, où ils ont inventé un compacteur de canettes. Produit qu'ils veulent développer. Soutenus par Eurodev Center, la pépinière d'entreprises de Forbach, ils se lancent.

Ce projet, c'est leur idée fixe. Pierre Braun, de Metz, et Mathias Otte de Porcellette près de Saint-Avold, 23 ans tous les deux, sont étudiants en Master génie mécanique à l'Isfates, une école franco-allemande à cheval sur Metz et Sarrebruck. Grand consommateur de canettes, surtout de Coca, ils se désolent de voir les boîtes sorties des distributeurs automatiques de la fac, jetées en vrac à la poubelle, une fois consommées. « C'est du métal, de l'acier ou de l'aluminium, très léger, qu'il est possible de recycler à condition de le récupérer. Notre idée est venue de là. Elle est d'abord à caractère environnemental. On pense au recyclage mais aussi à limiter la consommation d'énergie », explique Pierre Braun. Au sein de l'école, il développe le concept de son broyeur ou compacteur de canettes.

## Plus rapide

Poussé par un enseignant, il met au point ce mobilier urbain, ce récupérateur actif de boîtes en métal. « Imaginez que compactées, 500 canettes ne pèsent en tout et pour tout que 1 kg », relève Mathias Otte. Un premier prototype voit le jour début 2010. Pierre le présente à un concours de jeunes inven-

teurs, en Touraine, où il décroche la première place.

Les deux étudiants travaillent au sous-sol de la maison parentale de Mathias, ou dans l'appartement de Pierre. Le deuxième prototype améliore les performances de l'engin. « On introduit la canette dans un orifice qui est comprimé par un piston grâce à un système pneumatique plus efficace que l'électrique et surtout plus rapide : 4 secondes. Le temps de compression d'une canette de 33 cl vide », explique encore Pierre Braun. Quand on sait que quelque 3,5 milliards de ces boîtes circulent en France, dix fois plus en Europe, un incroyable marché s'ouvre à une telle idée. « Mais il faudrait utiliser le système logistique des distributeurs de boissons », ajoute l'inventeur. Le concept de l'EcoCan est breveté et testé dans une cafétéria universitaire. Le nom provisoire de l'entreprise est Proto-gène.

Le projet intéresse Laurent Damiani qui dirige l'Eurodev Center, la pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Forbach ainsi que l'hôtel d'entreprises qui vient de voir le jour sur le technopôle. « Notre vocation est d'héberger ce type de projets pour les lancer et les faire connaître »,

affirme Laurent Damiani. Il vient de proposer un espace de travail pour une TPE (très petite entreprise) à un autre étudiant de l'Isfates, Jonathan Meiser, 24 ans, titulaire d'un Master informatique. Celui-ci vient d'y créer, avec deux autres jeunes gens, monfashionclub.com, un site de vente privée de vêtements et accessoires de mode et de marque. « Le-commerce a le vent en poupe. J'ai créé le site soutenu par un investisseur. Il y a une partie discount et ça démarre bien. Nous avons un dépôt de 150 m<sup>2</sup> à l'hôtel d'entreprises », remarque Jonathan. Il n'est pas en reste et vient aider ses deux collègues inventeurs pour promouvoir les deux projets. « EcoCan est un prototype industriel. Nous voulons le rendre plus attractif, lui donner un habillage design intéressant, d'où ce concours graphique que nous organisons auprès du public via internet et les réseaux sociaux. Et les gagnants auront un bon de réduction sur le site de monfashionclub.com », se réjouit Pierre Braun. Le compacteur sera testé dès le week-end prochain à l'occasion de la Solidary Cup 2 organisée à Forbach. A vos canettes.

Bernard KRATZ.

## De Desperate Housewives à Melrose place

Le Forbachois David Krutten peut savourer son succès musical. Hiding thing, un titre de son groupe Binoculars a été repris dans un épisode de Desperate Housewives. « C'est une chanson qui parle d'un personnage qui psychologiquement se cache les choses. Cela devait correspondre à certains profils de la série ! », explique l'artiste, aujourd'hui exilé à Paris. Un travail personnel, un titre electro-pop, a été mis à l'honneur dans un épisode de la série Melrose

Place. Une autre chanson sera reprise dans la série Hellcats. David travaille depuis peu comme directeur artistique auprès de Justement music, un label d'illustrations sonores spécialisé dans la synchronisation audio pour les musiques de films, de publicité et de séries TV. Il s'occupe aussi d'un label indépendant, Montmorencyrecords, afin de promouvoir les nouveaux talents du rock, de la pop, et de l'electro-pop.

## Utiliser les énergies renouvelables en Moselle ?

Malgré des températures hivernales Mosellanes peu clémentes, OUI, le recours aux énergies renouvelables est conseillé et de plus en plus répandu.

Absence de soleil en Moselle ? Metz recense près de 42 % d'heures de soleil en moins par an qu'à Marseille. Cependant, l'installation de panneaux solaires thermiques permet de couvrir 30 % des besoins de chauffage et d'eau chaude.

Une pompe à chaleur géothermique permet de diviser par 4 la facture de chauffage. N'oubliez pas le chauffage au bois qui allie énergie renouvelable et confort thermique !

## Des questions sur ces nouveaux équipements ?

Pour vous aider dans vos démarches et avant de vous engager, consultez un Espace INFO-ÉNERGIE de l'ADIL 57. Un conseiller énergie vous conseillera en toute neutralité et objectivité. Ses conseils sont gratuits et dispensés de tout acte commercial.

## EIE Moselle Nord

Ouverture en 2012

## EIE Moselle Centre et Sud

Antoine KIRVELLE  
DOMOFUTURA  
Pôle d'activité du Centre mosellan  
57340 Morhange  
03 87 86 46 62  
mosellecentre@eie-lorraine.fr

## EIE Moselle Est

Stéphane BOLANTIN  
CA Forbach Porte de France  
110, rue des Moulins  
57608 Forbach  
03 87 13 13 71  
moselleest@eie-lorraine.fr

Partenaires : ADEME, Région Lorraine, Conseil Général de la Moselle, Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines, Communauté de Communes du Centre Mosellan, du DUF, du Saulnois, du Pays Naborien, de la Houve, du Warndt, du Pays Boulageois, Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg, www.eie-lorraine.fr

## pays de sarrebourg

## Septuagénaire recherchée près de Saverne

Jacqueline Richert, 75 ans, est recherchée par les gendarmes de la compagnie de Saverne depuis sa disparition, le 31 décembre en début d'après-midi.

Cette dame, munie d'une canne et d'un parapluie, aurait quitté à pied son domicile à Dossenheim-sur-Zinsel, où elle réside avec son époux, à une dizaine de kilomètres au nord de Saverne.

Portant des cheveux blancs mi-longs et des lunettes, elle était vêtue d'une veste rouge sombre.

M<sup>me</sup> Richert se déplace difficilement. Elle aurait été aperçue marchant le long de la D133, à l'ouest de Dossenheim. Le 31 décembre en début d'après-midi.

Sa famille a signalé sa disparition. Des recherches poussées ont immédiatement été déclenchées avec des maîtres-chiens, des patrouilles sur le terrain et un hélicoptère.

Les gendarmes demandent aux personnes qui auraient vu Jacqueline Richert d'appeler la brigade territoriale de Bouxwiller au 03 88 70 70 17.

## innovation

## REPÈRES

## Découverte macabre

Le corps d'un homme décédé a été découvert, hier matin, dans une chambre d'un hôtel meublé du centre-ville de Nancy.

Un voisin a eu son attention attirée par des écoulements nauséabonds sous la porte. Les sapeurs-pompiers, alertés, ont réussi à ouvrir la porte. Ils ont découvert le corps à ce moment-là. L'homme est certainement mort depuis plusieurs semaines mais il n'est, pour l'instant, pas possible de dater précisément le décès.

La porte était fermée de l'intérieur et rien dans le logement ne permet de dire qu'il y a quoi que ce soit de suspect. Le cadavre a été autopsié, hier après-midi, et le décès serait probablement dû à un arrêt cardiaque. L'homme, si son identité se confirme, était âgé de 57 ans.

Ju. B.



Mathias Otte et Pierre Braun devant le prototype de leur compacteur de canettes.

Photo DR

## LOISIRS

## parc animalier de rhodes

## Le record de Sainte-Croix

L'année a été exceptionnelle au parc animalier de Rhodes. Près de 250 000 visiteurs ont poussé ses portes, pour découvrir la faune européenne.

C'est l'année des records, au parc animalier de Sainte-Croix. La structure, installée à Rhodes, dans le Pays de Sarrebourg, et spécialisée dans la présentation des animaux de la faune européenne, a accueilli 245 474 visiteurs en 2011. Jamais une saison n'avait autant attiré.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer ce succès. De nombreuses nouveautés marquantes ont agrémenté le parc ces dernières saisons. Le parcours pieds nus pour découvrir de nouvelles sensations ; le voyage de Néo pour la promotion de la biodiversité de l'île de Madagascar. Et en 2011, les lémuriens ont débarqué. Curieux, vifs et agiles, les trois races primates lémuriformes ont pris possession de leur île sur laquelle le public peut observer à loisir leur évolution.

Le bouche-à-oreille positif et l'impact grandissant des réseaux sociaux sont aussi un atout. Les hébergements insolites au cœur du parc ont

également fait leur apparition. La qualité des prestations a permis le sans-faute : 100 % d'occupation de juin à septembre dans les onze logements ! De plus, le site de Rhodes profite du développement du tourisme de proximité, qui prend de l'ampleur à une période où chaque euro est compté.

« On a fait une bonne année, remarque Pierre Singer, codirecteur du parc. Mais nous restons prudents au regard de la conjoncture. Nous ne savons pas comment la société va évoluer à court terme. » Néanmoins, pas question de tomber dans la sinistrose. Pour 2012, l'équipe poursuivra la politique qui a fait sa renommée : « Continuer à mobiliser notre créativité. Cette année, nous préparons plein de surprises scénographiques pour améliorer les visites. » Les sangliers, cervidés, loups et autres lynx devraient bénéficier de ces nouveaux équipements pour être mieux admirés. La saison 2012 débutera le 30 mars.



La visite de l'île des lémuriens est devenue une étape obligée au parc de Sainte-Croix. Photo Laurent MAM